

CHRISTIANE DEMONTÈS

SÉNATRICE
DU RHÔNE



LE JOURNAL - JUILLET 2010 - N°10

C'est une double imposture : ce n'est pas une réforme qu'il nous prépare, mais des ajustements paramétriques

Aujourd'hui au Sénat et demain

Les élections régionales de mars dernier ont été l'occasion pour les Français de s'exprimer. Comment analysez-vous les résultats de ce scrutin ?

La victoire de la gauche aux élections régionales de mars 2010 est large, incontestable. Les raisons du succès me semblent reposer sur deux éléments : tout d'abord, un désaveu du Président de la République et de son Gouvernement. Les électeurs de Nicolas SARKOZY en 2007 ont découvert qu'il leur avait menti. Il n'est pas le Président du pouvoir d'achat, il n'est pas le Président du « travailler plus pour gagner plus », il est le Président qui mène une politique qui favorise encore et encore les plus riches (ses amis) et qui méprise de plus en plus ceux que la société n'épargne pas. Il dresse les Français les uns contre les autres (et à ce titre les scores élevés du Front National en sont la démonstration). Le personnage est insupportable ; les Français ne sont pas fiers de leur Président de

la République. Le deuxième élément, c'est que les Français ont compris que depuis 2004 et la précédente victoire de la gauche aux élections régionales, le travail qui a été conduit est de qualité, les régions sont perçues comme des collectivités qui agissent au plus près de leurs préoccupations quotidiennes : l'éducation et la formation, les transports, la qualité de vie, la protection de l'environnement, le développement durable. Les électeurs ont renouvelé leur confiance à la gauche. Pour autant, le nombre des abstentionnistes montre l'éloignement des Français de la chose publique et de la politique. Cette question est préoccupante.

En septembre prochain, une nouvelle réforme des retraites sera présentée au Parlement. En quoi ce débat vous semble-t-il particulièrement important ? La réforme des retraites, telle qu'elle s'annonce aujourd'hui, n'était pas prévue par la loi FILLON de 2003.

Le rendez-vous de 2010 a été décidé par le Président de la République, dans une volonté de dramatisation qu'il justifie par la crise économique. Mais c'est une double imposture : ce n'est pas une réforme qu'il nous prépare, mais des ajustements paramétriques (âge légal de départ à la retraite, allongement de la durée de cotisation, remise en cause des carrières longues et de certaines dispositions en faveur des femmes pour compenser les inégalités dont elles sont victimes). Ces ajustements se feront sur le dos des salariés, une fois de plus. La deuxième imposture, c'est que la crise économique n'est pas responsable du déséquilibre financier de notre système de retraites ; certes, elle a un effet sur la masse salariale avec l'augmentation du nombre de chômeurs. L'ancien premier Président de la Cour des Comptes, Monsieur SEGUIN, l'avait clairement expliqué depuis plusieurs années. Le grand nombre de départs en retraite des « baby boomers » de l'après- ➤

guerre n'est pas une découverte ; la situation de la France, en matière de taux d'activité, est le résultat de politiques délibérées du Gouvernement au service du MEDEF : la France est le pays où le taux d'activité entre 30 et 50 ans est le plus élevé ; c'est celui où le taux d'activité des moins de 25 ans et des plus de 50 ans est le plus bas. L'organisation et les conditions de travail se dégradent avec les conséquences qu'on connaît sur la santé de nos concitoyens.

Ce n'est pas d'ajustements dont notre système de retraites a besoin, mais bien d'un changement en profondeur. Il faut le débat, un débat démocratique, où chacun puisse avoir l'ensemble des informations. Ce n'est

pas cela qu'a prévu le Gouvernement, mais un débat pendant l'été, et un vote du Parlement en septembre !

L'Europe dans son entier -et donc la France- traverse une crise économique et sociale sans précédent. Dans ce cadre, quel regard portez-vous sur la politique menée par le Gouvernement ?

Comme pour les retraites, l'Europe en crise constitue un prétexte pour le Président de la République, prétexte pour taxer la grande majorité des Français qui essaient de vivre des revenus de leur travail, sans remettre en cause le bouclier fiscal, sans remettre en cause les heures supplémentaires exonérées de

cotisations sociales et défiscalisées qui empêchent l'accès à l'emploi de chômeurs de plus en plus nombreux... Mais en remettant sur le devant de la scène la sécurité, échec incontestable de la politique sarkozienne depuis 2002, la liberté, les droits fondamentaux, comme en témoignent la suppression du Défenseur des Enfants et celle de la HALDE... c'est bien le « vivre ensemble » qui est remis en cause, où le chacun pour soi et le rejet de l'autre, de l'étranger deviennent des « valeurs » banalisées... On aura tous compris que le Président de la République sera le candidat de l'UMP en 2012. Il sera bien question de projet de société... ■

Pénibilité, emploi des seniors, âge de la retraite : quelle réforme en 2010 ?

Extrait de mon intervention en séance le 12 janvier 2010

Les statistiques du Ministère du travail montrent que la situation de l'emploi des seniors est très dégradée dans notre pays. Le taux d'emploi des 55-64 ans avoisine 38 %, M. le rapporteur l'a rappelé, contre 45 % en moyenne européenne. Nous sommes donc loin de l'objectif de Lisbonne fixant à 50 % le taux d'emploi des seniors dès l'année 2010.

Avec la crise et ses conséquences sur l'emploi, la situation s'est encore dégradée. Or la France offre la particularité, dont nous n'avons pas à être fiers, de présenter un taux d'activité très bas des seniors et des jeunes. Depuis le 1^{er} janvier, les entreprises d'au moins cinquante salariés non couvertes par un accord ou un plan d'action pour l'emploi des seniors se verront infliger une amende égale à 1 % de leur masse salariale. Quoi qu'il en soit, permettez-nous de douter de l'efficacité d'une telle disposition ! Quel sera l'effet de cette amende sur des entreprises qui dégagent des bénéfices énormes ?

Le sujet de l'emploi des seniors est lié explicitement à celui de la pénibilité, lequel avait conditionné l'adoption de la réforme de 2003. Six ans après, le constat est amer. Malgré de nombreuses séances de travail entre les partenaires sociaux, le dispositif de prise en compte n'a jamais vu le jour en raison de l'opposition du patronat à toute participation pour financer la compensation de la pénibilité.

Apporter une réponse à la question de la pénibilité s'inscrit dans une démarche de recherche de justice sociale. Il

suffit, pour s'en convaincre, de se référer au rapport de l'Institut National d'Études Démographiques, l'INED, qui traite de la double peine des ouvriers.

Il y est observé qu'à 35 ans les hommes cadres supérieurs ont une espérance de vie moyenne dépassant de 6 ans celle d'un ouvrier et que le différentiel est de 2 ans pour les femmes. En ce qui concerne « l'espérance de vie en santé », qui renvoie à une situation dénuée d'incapacité ou de handicap, il est noté que les cadres supérieurs âgés de 35 ans vivront 34 des 47 années d'espérance de vie sans handicap ou incapacité de type 1, laquelle concerne les problèmes de vue, de mobilité, soit 10 ans de plus qu'un ouvrier. Pour les femmes, l'écart est de 8 années.

Malgré cette réalité, les acceptions concernant la pénibilité demeurent fragmentaires et ne renvoient à aucune disposition du

code du travail.

Un emploi peut être considéré comme dangereux, même s'il n'est pas nécessairement pénible. C'est ce qui ressort du jugement prononcé par la Cour d'Appel de Paris le 9 juin 2004 aux termes duquel « *le risque grave ne saurait être constitué par la seule pénibilité du travail* ». Le code du travail ne fait pas d'amalgame entre la pénibilité liée à l'exercice d'une fonction et les mauvaises conditions de travail, notion qui renvoie à une organisation et à un climat défectueux. De fait, la prise en compte de la pénibilité reste posée. Or l'observation des dispositifs de départs anticipés, souvent instaurés en guise de traitement social du chômage, laisse apparaître que certains départs sont en lien avec cette prise en compte. Je pense, notamment, à la préretraite des travailleurs de l'amiante et à la cessation anticipée d'activité de certains travailleurs salariés.

Force est de constater que le patronat, comme l'actuelle majorité, cherche à limiter le champ d'application de ce dispositif en voulant restreindre son périmètre aux seuls salariés ayant développé une maladie ou en rendant strictement individuelle l'accessibilité à la préretraite.

Si tel était le cas, nous ne serions plus dans une logique de compensation, mais dans

une logique de réparation, ce qui est tout à fait différent ! Voilà ce qui est au cœur de l'échec des négociations interprofessionnelles sur la pénibilité du travail. À la logique de compensation prônée par les syndicats de salariés s'oppose celle de la réparation de l'usure.

Le MEDEF a proposé que, en fonction de facteurs de pénibilité préalablement déterminés, le salarié qui satisferait aux critères d'éligibilité pourrait, 2 ans avant son départ en retraite, accéder à un mi-temps, le mi-temps non travaillé étant financé par la solidarité nationale. Ainsi, les employeurs, même responsables, ne seraient pas mis à contribution. C'est le salarié qui financerait les conséquences de sa dégradation physique.

Nous sommes inquiets à la lecture du rapport du député Jean-Frédéric POISSON, qui reprend les positions du MEDEF. La philosophie de ce rapport, adopté par la majorité, transparait très clairement lorsque le rapporteur affirme qu'il « *n'est pas favorable à une mise en place de retraites anticipées ou cessations anticipées d'activité ou à une augmentation des droits à pension de retraite pour les travailleurs ayant été exposés à la pénibilité* ». Pire, il déclare : « *S'il est indubitable que des différences réelles en matière d'espérance de vie sont constatées entre les ouvriers et les*

cadres, il demeure impossible de considérer que la seule cause de cet écart provient des conditions de travail. La santé est une réalité suffisamment personnelle pour que soient également évoquées des considérations qui touchent au mode de vie des personnes, et en particulier à la qualité de leur accès aux soins non moins qu'à leurs habitudes ». Cela laisse sans voix !

En conclusion, nous considérons que prendre ce rapport comme base de travail des futures négociations ne répondrait pas aux attentes des partenaires sociaux. Des différences subsistent entre les organisations de salariés et d'employeurs, mais ces dernières se sont toutes accordées sur trois facteurs principaux de pénibilité : les contraintes physiques, l'environnement de travail agressif et les rythmes de travail. C'est sur cette base que nous devons travailler.

À nos yeux, les écarts d'espérance de vie entre nos concitoyens justifient d'accorder des avantages spécifiques aux salariés qui ont subi des conditions de travail pénibles. Ces avantages ne doivent pas être uniquement pris en charge par la collectivité.

Les employeurs ne sauraient prétexter le coût du travail dans la compétition internationale pour s'exonérer de leurs responsabilités.

RETRAITES : POUR UNE RÉFORME JUSTE, EFFICACE, ÉQUILIBRÉE ET DURABLE

Clairement ce n'est pas une réforme que nous propose le Gouvernement mais uniquement un ajustement comptable qui imposera de nouvelles régressions notamment aux plus fragiles de nos concitoyens.

A l'horizon 2025, nous devons avoir trouvé 45 milliards d'euros. Il est donc nécessaire de proposer une vraie réforme qui réponde au besoin de pérennisation de notre système par répartition, de financement, de justice et de libre choix. C'est dans cette perspective que les socialistes proposent une réforme ayant pour objectifs :

- la garantie du niveau de vie des retraités,
- le partage des efforts et la mise à contribution de tous les revenus y compris ceux du capital,
- la mise en œuvre d'un financement qui pérennise notre système par répartition,
- l'affirmation de droits clairs pour tous permettant de maîtriser sa vie dans un cadre solidaire et protecteur.

Pour mettre en œuvre cette retraite universelle et personnalisée, nous proposons de :

- maintenir l'âge de départ en retraite à 60 ans dans un cadre garantissant liberté de choix, justice et protection,
- inciter ceux qui le souhaitent à travailler plus longtemps plutôt que de relever l'âge de départ en retraite,
- mettre à contribution les revenus du capital (bonus, stock-options...) pour 25 milliards d'euros,
- abonder le Fonds de Réserve des Retraites doté de 140 milliards d'euros en 2025,
- augmenter progressivement entre 2012 et 2020 les cotisations patronales et salariales de 0,1 point par an pour 12 milliards d'euros,
- réformer les structures, notamment en matière de taux d'emploi des seniors (par une modulation des cotisations patronales en fonction de la part des seniors dans l'entreprise...), de gestion prévisionnelle



- des emplois et compétences... pour 11 à 16 milliards d'euros,
- prendre en compte la pénibilité en majorant en annuités les périodes de travail difficiles,
- revaloriser les petites retraites,
- mettre en œuvre une clause de rendez-vous en 2025.

Les retraites sont un choix de société. Nous refusons de les abandonner aux aléas du marché, mais voulons garantir un niveau d'existence digne pour tous, un cadre sûr, une juste solidarité entre générations, une universalité et une liberté de choix qui sont synonymes de progrès pour tous.

La Loi de Modernisation de l'Économie... **auto-entrepreneur : un sombre bilan**

Extrait de mon intervention le 12 janvier 2010 en séance sur le statut de l'auto-entrepreneur, premier article de la Loi de Modernisation de l'Économie.

Avec un chômage qui oscille autour de 10 %, toute mesure créant de l'activité est une avancée. Elle le demeure si, et uniquement si elle ne génère pas des effets pervers, contraires à l'objectif déclaré. Or, ainsi que le rappelait notre collègue Nicole BRICQ durant l'examen de la dernière loi de finances rectificative, « lorsque le statut d'auto-entrepreneur a été intégré à la loi de modernisation de l'économie, en 2008, le groupe socialiste s'est exprimé contre, pour des raisons générales, mais aussi au nom du risque de concurrence déloyale que ce régime suscite au regard de l'artisanat et du commerce ».

Le statut d'auto-entrepreneur devait permettre à nos concitoyens de découvrir la création d'entreprise sans entrave administrative. C'est dans cet esprit que le Ministre du budget déclarait : « Je veux dire au Sénat que le succès du régime de l'auto-entreprise est incontestable ».

Les données fournies par l'ACOSS nous permettent de dresser un portrait-robot de l'auto-entrepreneur : il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de quarante-quatre ans et qui facture peu. Sur les 240 000 auto-entrepreneurs, 47 500 ont déclaré avoir réalisé un chiffre d'affaires, soit moins de 20 %.

Le chiffre d'affaires moyen par auto-entrepreneur s'élève à près de 4 000 euros par trimestre, soit un revenu mensuel de 1 330 euros, à peine supérieur au montant du RSA.

Dès lors, comment qualifier de « réussite » un dispositif qui se caractérise par 68 % d'activités dormantes ? N'y a-t-il pas là un véritable risque d'inciter à l'exercice d'activité illégale ? Pour notre part, nous le pensons.

Au-delà des statistiques, deux problèmes majeurs se posent.

Le premier a trait à la concurrence déloyale instaurée sciemment par le Gouvernement. Partout, les fédérations professionnelles d'artisans protestent contre cette concurrence nouvelle.

Très concrètement, c'est dans le secteur du bâtiment que le problème est le plus crucial. Un peu partout, des artisans à la retraite ou de simples bricoleurs proposent aux particuliers de refaire leur salle de bains ou de repeindre leur cuisine à des tarifs inespérés. En raison du niveau des cotisations sociales et des impôts, limités à 20 % pour un auto-entrepreneur, les devis des auto-entrepreneurs sont inférieurs de 20 % à 50 % à ceux des entreprises du secteur du bâtiment. Cette situation est identique, dans tous les secteurs du commerce et de l'artisanat. J'en viens à une autre illustration des effets pervers. Ainsi, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, la CAPEB, a observé que certaines entreprises ont tendance à fortement inciter leurs propres salariés à s'installer comme auto-entrepreneurs pour effectuer des tâches qu'ils réalisaient en tant que salariés de l'entreprise. Dans le contexte de crise que nous connaissons, comment ne pas penser que ce type de sous-traitance est appelé à se multiplier dans tous les secteurs ?

Le second problème tient aux conséquences

de ce dispositif s'agissant de notre régime de protection sociale qui affiche un déficit prévisionnel de 30 milliards d'euros pour l'année 2010.

Ce statut au régime fiscal extrêmement favorable constitue une nouvelle source de moins-perçu pour les finances sociales.

Si le chiffre d'affaires total de 1 milliard d'euros attendu par M. le Secrétaire d'État chargé des petites et moyennes entreprises avait été atteint, le déficit de cotisations sociales se serait creusé de près de 300 millions d'euros.

Ne nous y trompons pas : ce statut participe bel et bien d'une philosophie économique et sociale néfaste. L'objectif est de faire glisser du statut de demandeur d'emploi à celui d'auto-



entrepreneur nombre de nos concitoyens. Par ce biais, les dépenses d'assurance chômage se trouveraient mécaniquement minorées. En revanche, le nombre de travailleurs pauvres, déjà très élevé (3,7 millions), risque de connaître une nouvelle progression.

Enfin, l'année 2010 sera marquée par une nouvelle réforme des retraites. Dans un contexte budgétaire très difficile, comment ne pas penser que les tenants de la politique économique actuelle ne présenteront pas le recours au statut

d'auto-entrepreneur comme une solution pour nos concitoyens disposant de faibles pensions ? Voilà un peu plus d'un an, nous avons formulé une série d'observations sur les risques liés à ce nouveau statut. **Aujourd'hui nous constatons que nos craintes étaient malheureusement fondées.**

Surtout, et je terminerai sur ce point, l'auto-entrepreneuriat met dans une situation ô combien précaire ceux qui n'ont d'autre solution que de choisir ce statut pour ne pas rester sans emploi.

Une politique de rigueur qui pénalise les Français et notre économie

Sans vouloir le reconnaître, le Gouvernement de Monsieur FILLON a décidé de mettre en œuvre un plan de rigueur et d'austérité sans précédent. Le Président entend ramener les déficits publics sous la barre des 3% du PIB dès 2013 contre 8% cette année. L'effort exigé est donc de près de 100 milliards d'euros sans qu'aucune augmentation d'impôt n'ait été annoncée. Cette rigueur va donc permettre à contribution les seules dépenses publiques. C'est ainsi que le Premier Ministre a annoncé le gel des dépenses de fonctionnement de l'État : elles diminueront de 10% en trois ans, avec une baisse de 5% dès 2011.

Cette politique est injuste au regard du présent et irresponsable au regard de l'avenir.

Injuste car elle va lourdement impacter les dépenses sociales alors que nos concitoyens ont plus que jamais besoin de soutien. Ainsi, sous le prétexte de « remise à plat », le Gouvernement entend également cibler les bénéficiaires d'aides à l'emploi (contrats aidés...) et d'aides sociales (aide au logement, allocation adulte handicapé...). Certaines de ces aides pourraient être supprimées et d'autres réduites.

Injuste, parce que ce sont les services publics, et notamment locaux, qui vont voir leur capacité d'action remise en cause. Clairement cela signifie que les secteurs de l'éducation, mais aussi de la sécurité, de la santé ou encore de la recherche seront touchés plus ou moins durement. Ainsi, la règle de non remplacement d'un retraité sur deux sera reconduite, voire renforcée. Certains craignent même que les salaires ne soient également gelés. C'est le degré de qualité de ces services publics indispensables qui risque d'être revu à la baisse. Mais plus profondément, c'est l'accès à ces services qui risque d'être remis en cause...

ce sont les injustices qui vont mécaniquement croître.

Irresponsable, parce que cette politique pénalise en affaiblissant très directement la consommation, moteur essentiel de la croissance dans notre pays, et risque de tuer dans l'œuf toute reprise.

La politique du Gouvernement aboutit donc à faire payer la facture de la crise à ceux qui n'en sont pas responsables et à épargner tous ceux qui ont bénéficié depuis 2002 et notamment depuis l'élection

de Nicolas SARKOZY en 2007 des excès de la politique libérale et financière du Gouvernement.

Pour les socialistes, il est urgent de rompre avec un système qui ne cesse d'exclure et d'appauvrir de plus en plus de concitoyens. Il est donc urgent de mettre à contribution les hauts revenus, les patrimoines importants ainsi que les grands profits qui ont bénéficié depuis 2002 de très nombreux cadeaux fiscaux. Il s'agit bien là de justice sociale et économique.

BILAN DES 35 HEURES INTERVENTION DU 31 MARS 2010

La réduction du temps de travail participait d'une vraie vision de la société dans laquelle l'homme n'est pas une variable économique toujours trop coûteuse, mais une richesse première dont la condition doit être toujours améliorée.

Les chiffres de l'INSEE sont éloquentes : 322 000 emplois, en 2009, et 600 000 emplois, depuis 2008, détruits dans le secteur privé. Dans ce contexte dramatique, le réflexe de la majorité et de son Gouvernement est de stigmatiser la réforme des 35 heures. Or qu'en est-il exactement ?

80 % des 2,4 millions d'emplois créés entre 1992 et 2006 l'ont été entre 1998 et 2002. Selon l'INSEE, les 35 heures ont permis la création de près de 400 000 emplois supplémentaires... Les entreprises incitées à négocier les conditions de passage à cette nouvelle durée légale du travail hebdomadaire ont produit 100 milliards d'euros de valeur ajoutée supplémentaire...

Contrairement à ce que nous vivons depuis 2002, la démarche lancée en 1997 s'est fondée sur une décision simple : les sommes allouées aux

aides à la RTT devaient être compensées par les retours attendus pour les finances sociales et publiques. Bref payer pour l'emploi plutôt que pour le chômage.

Si les 35 heures sont, comme l'affirme le Premier Ministre, « une faute que nous aurons du mal à effacer », pourquoi ne pas les avoir abrogées plutôt que de les remettre en cause par neuf décrets ou lois ? Qu'en serait-il si les 35 heures étaient totalement abrogées ? Quel serait le coût pour notre économie, pour nos finances publiques, pour nos entreprises ? Sans les RTT, à combien se chiffrait le nombre de chômeurs ? Nous le savons tous (...) les RTT ont amorti le choc issu de la baisse d'activité, notamment dans l'industrie. C'est tout le contraire qui se passe avec les heures supplémentaires défiscalisées, qui freinent l'emploi.

Une Loi de Modernisation de l'Agriculture (LMA) qui ne répond pas à la crise de l'agriculture

La crise agricole est sans précédent. Elle n'épargne aucun territoire, aucune filière. Partout, les femmes et les hommes qui travaillent dans ce secteur essentiel à notre société enregistrent des baisses de revenus dramatiques pouvant dépasser les 34% de moyenne.

C'est dans ce contexte fait d'urgence et de nécessaire mise en perspective que la majorité a adopté la récente Loi de Modernisation de l'Agriculture (LMA). Ce texte avait notamment pour ambition de :

- stabiliser le revenu des agriculteurs en obligeant à une « contractualisation » entre producteurs et industriels, mais rien ne sera résolu au niveau européen qui demeure bien l'échelon de décision essentiel,
- Renforcer la compétitivité de l'agriculture en encourageant les producteurs à se regrouper pour favoriser un « rapport de force plus équilibré » face aux industriels et aux distributeurs. Certes l'interprofession est une dimension importante, reste que la dérégula-

tion internationale se poursuit, que l'appel de Paris de décembre 2009 des 22 ministres de l'agriculture européens est resté lettre morte. Tout reste à craindre dans l'après PAC 2013.

Une véritable politique de l'alimentation devrait être mise en place en accentuant la traçabilité des aliments. La diversification et la recherche de qualité seront privilégiées en matière de politique alimentaire. **Mais le Gouvernement ne remet pas en cause la logique des prix toujours plus bas voulue par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME).** Ce texte désespère agriculteurs et consommateurs, et avantage la grande distribution.

Ce texte aurait dû être une réponse à la détresse du monde agricole et proposer des solutions d'avenir. Il aurait dû prendre en compte les ravages de la libéralisation, instaurer une régulation publique, garantir des prix, soutenir l'agriculture dans sa mission de production d'alimentation mais aussi de maillage du territoire.

Notre pays est une grande nation

agricole et le secteur agricole un formidable atout. Malheureusement ce texte n'est pas à la hauteur des enjeux et les hommes et les femmes de ce secteur auraient mérité beaucoup mieux.



© LIONEL PRETTO

RAPPORTS DONT JE SUIS CO-AUTEUR

- Prison et trouble mentaux : comment remédier aux dérives du système français ?
- Retraites 2010 : régler l'urgence, refonder l'avenir

QUELQUES PROPOSITIONS DE LOI DONT JE SUIS COSIGNATAIRE

- Modernisation du congé maternité
- Introduction dans le droit français d'un mécanisme de recours collectif
- Protection des missions d'intérêt général imparties aux services sociaux et transposition de la directive services

QUELQUES QUESTIONS ÉCRITES ET ORALES DÉPOSÉES EN 2010

- Devenir de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Suppressions de postes d'enseignants
- Suicides en prison
- Augmentations du prix du gaz
- Situation financière des structures d'accueil et de réinsertion de personnes en situation précaire

PROSTITUTION

Lors de la séance du 11 mai dernier, je suis intervenue sur la question orale de ma collègue Michèle ANDRÉ, Présidente au Sénat de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, au sujet de la situation des personnes prostituées.

Voici quelques extraits :

(...) la loi pour la sécurité intérieure, spécifiquement son article 50, marque une rupture dans l'histoire de la prostitution et de sa place dans notre société.

Depuis sept ans, la personne prostituée (...) se voit assimilée à un délinquant, à un hors-la-loi. (...) Comme l'expliquait lors d'une rencontre l'association Cabiria, « les effets de la loi de sécurité intérieure sont bien pires encore pour les femmes étrangères, puisque leur permis de séjour pourra leur être retiré et qu'elles seront expulsées ». Quant à celles qui ne sont pas en situation régulière, en cas d'arrestation, elles sont le plus souvent reconduites à la frontière ! Quel crédit accorder à une disposition législative qui devait permettre aux travailleuses du sexe de bénéficier d'un titre de séjour si elles dénonçaient leur proxénète ?

(...) Nous le savons tous, le tissu associatif qui œuvre depuis des années auprès des travailleuses du sexe est essentiel (...) les prostituées, désormais considérées comme des délinquantes par la loi, fuyant la multiplication des contrôles et les possibles arrestations (...) ont déserté les centres-villes (...). Dorénavant, elles travaillent sur des territoires excentrés, quand ce n'est pas en pleine campagne (...), les contacts entre les travailleurs sociaux et les travailleurs du sexe se trouvent handicapés.

Cette précarisation a également poussé nombre de professionnels du sexe à trouver refuge dans des appartements et à exercer via Internet. Cette clandestinité dessert les indispensables actions d'éducation et/ou de prévention sanitaire, mais aussi les suivis individuels.

(...) Enfin, alors que les dépenses augmentent du fait de la complexification des missions, comment ne pas évoquer les difficultés financières auxquelles se trouvent de plus en plus souvent confrontées les associations, en raison de la baisse, parfois drastique, des subventions de l'État ?

CHRISTIANE DEMONTÈS SÉNATRICE DU RHÔNE

Permanence parlementaire :

16 rue Pasteur, 69190 Saint-Fons
Tél : 04 78 95 04 00 - Fax : 04 78 62 29 57
E-mail : c.demontes.rhone@wanadoo.fr

Accueil du public :

du lundi au vendredi
de 10h à 12h et de 14h à 16h

Collaborateurs :

Katya Harroudj, Lionel Pretto, Pamela Zamoun
Info Sénat : www.senat.fr

PRISON ET TROUBLES MENTAUX

Comment remédier aux dérives du système français ?

Au sein de nos prisons, 8 hommes sur 10 et plus de 7 femmes sur 10 présentent au moins un trouble psychiatrique, la grande majorité cumulant plusieurs troubles. Même si des progrès importants ont été enregistrés ces dernières décennies, le traitement de maladies mentales qu'aggrave l'incarcération reste problématique.

C'est au regard de cette réalité que la mission dont j'étais membre a effectué certaines recommandations notamment :

- conserver la distinction entre aboli-

tion et altération du discernement mais prévoir explicitement l'atténuation de la peine en cas d'altération,

- prévoir l'affectation systématique des personnes dont le discernement est altéré dans un établissement pénitentiaire comprenant un Service Médico-Psychiatrique Régional (SMPPR),
- engager la révision de l'organisation territoriale de la psychiatrie et la réforme de la loi du 27 juin 1990,
- organiser des états généraux de la santé mentale réunissant les professionnels concernés,
- renforcer la formation des psychiatres,
- développer les formations communes

aux professionnels de la justice et de la santé,

- améliorer les conditions de l'expertise,
- disposer d'une palette large d'outils pour prendre en charge les malades mentaux ayant commis des infractions,
- envisager la création de SMPPR supplémentaires en maison centrale,
- réaliser et mettre en service à brève échéance les nouvelles UMD,
- mettre en place les outils nécessaires, sous l'égide des Agences Régionales de Santé, pour que tout détenu ayant séjourné en SMPPR puisse être suivi dans le cadre du secteur de psychiatrie générale à sa sortie de prison.

QUESTION ORALE DU 16 FÉVRIER 2010

Conséquences de la mise en place d'une police d'agglomération

La sécurité, à travers ses dimensions de prévention et de répression, est un droit fondamental de nos concitoyens. Afin de garantir ce droit à la sécurité et à la tranquillité, il est du devoir de l'exécutif de doter suffisamment ce secteur en personnels et en moyens financiers.

Au mois de juillet 2009, le Préfet de la Région Rhône-Alpes exposait les grands traits de cette réforme aux maires des communes concernées. Cette annonce a suscité une levée de boucliers. Dans les faits, les brigades de gendarmerie des villes de Feyzin et Chassieu, dans le Rhône, sont appelées à disparaître, alors que celles de Rillieux-la-Pape et d'Écully sont encore sur la sellette. Or, dans chacune de ces communes, les personnels de gendarmerie donnent

entière satisfaction. Ils ont développé une connaissance approfondie des territoires et des populations, lesquelles saluent la très grande qualité du service public rendu et se mobilisent pour leur maintien.

Toute réforme doit apporter une amélioration. Or le personnel de la police nationale ne bénéficiera pas de la connaissance des gendarmes, ce qui pénalisera leur action. De plus, les commissariats de rattachement prévus sont situés en dehors des communes, ce qui occasionnera une augmentation des délais d'intervention. Enfin, **cette réduction drastique des effectifs de sécurité publique contraindra-t-elle une fois encore les municipalités à suppléer aux manquements de l'État**, notamment en augmentant les moyens de leur police

municipale dont les missions ne sont pas les mêmes ?

Quelles dispositions le Gouvernement entend donc prendre pour garantir la permanence de ces moyens humains et matériels ?

Je souhaite donc que la concertation soit étendue aux maires de toutes les communes qui seront touchées : non seulement celles qui voient leur gendarmerie supprimée, mais aussi celles qui sont couvertes par les commissariats de police qui auront à s'occuper des communes qui perdent leur gendarmerie. Je crois qu'il faut mener un travail de concertation avec l'ensemble des maires concernés (...) pour que nous puissions effectivement intervenir et demander que la police dispose de moyens supplémentaires.

PLUS D'INFORMATIONS : www.christianedemontes.fr



Directrice de la publication : Christiane Demontès,
Réalisation : atelier grève-viallon. Tirage : 10 000 exemplaires